

ARTICLE 1

Le concours CREA-IUT a pour objectif de promouvoir l'action des IUT en matière de formation à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat.

C'est une remarquable opportunité et cela constitue une vitrine de notre savoir-faire pédagogique et professionnel.

En effet, cela nous permet de réaffirmer la capacité des IUT à :

- Former les étudiants par l'action et agir ainsi sur leurs comportements en les préparant à prendre des responsabilités dans les entreprises ou structures qu'ils rejoindront voire créeront.
- Intervenir efficacement dans l'accompagnement des porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'entreprises.

ARTICLE 2

Le concours CREA-IUT est ouvert à tous les départements IUT (secondaires comme tertiaires) ainsi qu'aux Licences Professionnelles qui intègrent dans leurs programmes de formation une dimension entrepreneuriale dans le secteur marchand ou non.

Les candidatures doivent être validées par le chef de département, le responsable de la Licence professionnelle et/ou par le directeur de l'IUT.

Chaque département ou LP participant peut proposer **un dossier de candidature au maximum** dans chacune des catégories ci-dessous. Le projet a pu être réalisé durant l'année universitaire 2022-2023 ou antérieurement, en 2019-2020, 2020-2021 ou encore 2021-2022.

Le concours CREA-IUT donne lieu à 4 prix :

- Meilleur projet fictif de création/reprise d'entreprise d'une valeur 300 €
- Meilleur projet réel de création/reprise d'entreprise accompagné par des étudiants d'une valeur de 1000 €
- Meilleur projet réel de création/reprise d'entreprise par un ancien étudiant d'une valeur de 1000 €
- Meilleur projet de création d'un concept ou d'une innovation d'une valeur de 300 €

ARTICLE 3

Le concours est organisé par l'association CREA-IUT. Elle bénéficie des soutiens suivants :

- Union des Présidents de Conseils des IUT,
- Assemblée des Directeurs d'IUT,
- Assemblée des Chefs de Départements de Techniques de Commercialisation,
- Centrale de Formation et des médias pédagogiques des IUT,
- IUT en Ligne,
- RCA.

ARTICLE 4

Les candidats doivent fournir une vidéo de 3 mn du « pitch » de leur projet, accompagnée de divers documents complémentaires et de la fiche de candidature (modèle en annexe).

L'ensemble doit être déposé sur [Créa-IUT - Inscription au concours Créa \(crea-iut.org\)](https://crea-iut.org) avant le 24 novembre 2023.

Les vidéos et les fiches de candidature seront accompagnées de documents.

POUR LES CATEGORIES « PROJET FICTIF DE CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE », « PROJET REEL DE CREATION/REPRISE ACCOMPAGNE PAR DES ETUDIANTS » ET « PROJET REEL DE CREATION/REPRISE PAR UN ANCIEN ETUDIANT »

La vidéo et sa fiche de candidature seront accompagnées au minimum de 3 documents :

1. **Un executive summary** : C'est-à-dire une synthèse du projet (2-3 pages format A4)
 - Le porteur de projet et l'extrait Kbis ou numéro SIREN dans le cas d'un projet réel
 - L'entreprise
 - Le produit/service
 - Le marché (tendance, clientèle visée, concurrence...)
2. **Un Business Model** par exemple un CANVAS (1-2 pages format A4)
3. **Les prévisions financières** (2-3 pages format A4)
 - Plan de financement initial
 - Compte de résultat prévisionnel en année 1
 - Justification du chiffre d'affaires prévisionnel

Afin de faciliter la compréhension du projet, à l'initiative des candidats, il est possible de déposer un dossier le plus complet.

POUR LA CATEGORIE « PROJET CREATION D'UN CONCEPT OU D'UNE INNOVATION » :

La vidéo et la fiche de candidature inscription seront accompagnées au minimum d'un document

- Un executive summary : C'est-à-dire une synthèse du projet (2-3 pages format A4)
- L'innovation, le produit/service
- Le marché (tendance, clientèle visée, concurrence...)

Même remarque que pour les autres catégories, afin de faciliter la compréhension du concept, à l'initiative des candidats, il est possible de déposer un dossier plus complet.

ARTICLE 5

Une pré-sélection de 5 finalistes par catégorie sera opérée par les IUT membres de CREA-IUT le 29 novembre 2023. Les lauréats seront désignés lors de l'Assemblée Générale de CREA-IUT qui se déroulera à Paris, le 30 novembre 2023. Pour participer à la sélection finale, l'IUT présélectionné devra être adhérent de CREA-IUT.

ARTICLE 6

Les lauréats et les équipes pédagogiques seront informés des résultats par CREA-IUT.

La remise des prix sera effectuée dans leurs IUT respectifs ou lors d'une manifestation organisée par CREA-IUT.

ARTICLE 7

Pour tout renseignement contacter : concours@crea-iut.org